

LAUSANNE OLYMPIQUE NEWSLETTER



N° 255 / 1 octobre 2024

Chères amies curleuses,
Chers amis curleurs,

Nous vous informons que les procès-verbaux des assemblées 2024 de l'ALC et du CCLO, ainsi que l'ensemble des rapports, sont dès à présent consultables à l'[adresse suivante](#).

Situation relative à la nouvelle halle

Lors de la dernière assemblée générale, nous vous avions informés que nous aurions eu une séance avec Mme Moeschler, Municipale des sports de la Ville de Lausanne.

Cette séance s'est tenue le 22 août dernier en présence de Mmes Moeschler, Pasche (cheffe du Service des sports), M. Mohr (architecte du Services des sports) et M. Eberhard (délégué de la Commission immobilière de la Ville). Le curling était représenté par Bertrand, Jürg, Paul et Béatrice. Lors de ces échanges, **nous avons réaffirmé notre besoin urgent d'une installation provisoire, ainsi qu'une aide financière pour éviter la faillite de l'ALC.**

La Ville a confirmé qu'elle ne désirait pas la construction de la nouvelle halle à Ouchy. D'autre part, elle nous informe que l'idée évoquée de construire une halle de curling à Bussigny (via Real Stone) est sur le point d'être abandonnée, car irréaliste.

Mme Moeschler évoque désormais la perspective, sous réserve de l'accord de la Municipalité et du Conseil communal, de construire une patinoire **au nord de la ville**, dans laquelle **une halle de curling pourrait être construite** et permettrait des synergies avec d'autres surfaces de glace. Cette option, que nous soutenons fermement, aurait pour avantage d'être locataire d'une collectivité publique et non d'un « fonds immobilier », et le curling resterait à Lausanne, capitale olympique.

Il est à remarquer que la Ville est sous pression pour construire dans les meilleurs délais ce nouveau centre de glace vu la fermeture définitive prévue de la patinoire de la Pontaise et le récent abandon de la solution de remplacement à Beaulieu.

Installation provisoire à Ouchy

Concernant l'installation provisoire à Ouchy, la Ville, par le biais du Service des sports, a effectué une étude de faisabilité, calculant les frais pour les nouvelles installations (env. CHF 600'000) ainsi que des coûts d'exploitation annuels que la ville devrait supporter (env. CHF 150'000/par an).

Ces coûts sont jugés trop importants pour être présentés au Conseil communal en vue de l'obtention des fonds.

Prochaines étapes

Afin de tout de même pouvoir garder une porte ouverte pour une installation provisoire et vu la situation financière difficile de l'association, **le comité de l'ALC se penche sur un projet de vente de sa part de copropriété à la Ville.**

Cette vente se ferait sur la base de la valeur qui a été déterminée par un expert mandaté par la Ville. A cette valeur doit venir s'ajouter une part conséquente des frais que l'ALC a encourus pour le développement du projet de construction de la nouvelle halle. Ce prix de vente permettrait de rembourser toutes nos dettes et d'obtenir une trésorerie pour la suite des activités.

Cette vente **serait conditionnée aux engagements fermes** suivants :

- La Ville construit dans les meilleurs délais une nouvelle halle de 5 pistes sur les hauts de Lausanne (voir ci-dessus) à des conditions favorables pour la pérennité du curling ;
- La Ville participe à la construction et aux frais de fonctionnement d'une installation provisoire à Ouchy (dès 2025-2026 et jusqu'à l'ouverture de la nouvelle halle) ;
- L'ALC participe à la construction et aux frais de fonctionnement de l'installation provisoire en utilisant une partie du bénéfice dégagé par la vente de la halle (la répartition entre la ville et l'ALC est encore à définir et dépendra du prix de vente de la halle) ;
- L'ALC/CCLO assure à court et à long terme le développement du curling à Lausanne. Cette dynamique doit permettre à la Ville de justifier son investissement dans la nouvelle halle. Cela doit également permettre d'augmenter les rentrées financières du club afin de pouvoir participer de manière conséquente aux frais de fonctionnement de la nouvelle halle.

Nous avons prévu de fournir notre « stratégie de développement » et une indication du « montage financier » d'ici la mi-novembre 2024 au plus tard. Toutes les discussions qui vont suivre avec la Ville se feront sur une base non engageante, la décision de vente sous conditions de la halle nécessitant naturellement l'approbation de l'Assemblée générale.

La Ville a montré de l'intérêt à la reprise de notre part de copropriété, mais a fait clairement comprendre qu'elle ne pourra entrer en matière que si la SNO vend également sa part. Des discussions ont actuellement lieu avec la SNO et la Ville. Nous cherchons à obtenir plus d'informations de la SNO et de coordonner les processus éventuels de vente avec eux. **A priori, rien de concret ne va pouvoir se mettre en place avant le printemps 2025 au mieux.**

Comme vous pouvez le constater, nous poursuivons nos efforts dans ce dossier complexe et frustrant. Mais ne perdons pas espoir et faisons preuve de résilience et de solidarité afin que finalement le curling lausannois puisse repartir de plus belle.

Pour les comités ALC / CCLO / Cellule de crise
Bertrand Dousse Béatrice Meier
président ALC présidente CCLO

